

Rencontre Ouadjaout-syndicats

LE CLA SE DÉMARQUE

Page 4

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 6985 -JEUDI 6 MAI 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

24 Ramadhan 1442
Iftar 19:41
Imsak 3:57

LÉGISLATIVES DU 12 JUIN

CANDIDATURES, UNE AFFAIRE DE FAMILLE ?



Nombre d'observateurs sont déroutés par la nouvelle mode politique qui s'incruste dans les pratiques de nos partis politiques, toutes obédiences idéologiques, sociales ou intellectuelles. Alors que les autorités cherchent à contourner le piège de l'influence de l'argent ou la chkara dans la vie électorale et le monde politique, en semant des articles de loi dans les nouveaux dispositifs, voilà que la nomenklatura use et abuse de ses positions acquises dans des conditions malsaines, durant des décennies de fraude, de corruption, de concussion et de mensonges, pour se régénérer et pour se maintenir dans les mêmes sphères des pouvoirs décisionnels de l'Etat.

Lire notre dossier en pages 2, 3 et 4

BANQUES ALGÉRIENNES

Ouverture de succursales dans des pays africains et européens

Page 5

20e JOURNÉE DE LIGUE 1

L'Entente patine, le Chabab tonne, Magra étonne

Page 23

BILAN OPÉRATIONNEL DE L'ANP

Des opérations de pointe menées en une semaine

Page 24

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

LÉGISLATIVES DU 12 JUIN

Candidatures, une affaire de famille ?

Nombre d'observateurs sont déroutés par la nouvelle mode politique qui s'incruste dans les pratiques de nos partis politiques, toutes obédiences idéologiques, sociales ou intellectuelles. Une mode qui s'érige désormais comme une tradition de régénération du même système de praxis politique, une forme d'exploitation des influences acquises par la rente, par les pouvoirs conférés par des institutions ou par des clochers.



Alors que les autorités cherchent à contourner le piège de l'influence de l'argent ou la chkara dans la vie électorale et le monde politique, en semant des articles de loi dans les nouveaux dispositifs, voilà que la nomenklatura use et abuse de ses positions acquises dans des conditions malsaines, durant des décennies de fraude, de corruption, de concussion et de mensonges, pour se régénérer et pour se maintenir dans les mêmes sphères des pouvoirs décisionnels de l'Etat.

Les élections législatives anticipées du 12 juin sont devenus pour ainsi dire une affaire de famille, quand des papas ou des papys, interdit de candidature à cause de la nouvelle loi, car ils sont comblés par plusieurs mandats, poussent leurs progénitures à prendre le relais.

Sujette à des questionnements, bien que la loi n'interdit nullement la candidature d'un rejeton, fils ou petit fils d'un dinosaure ancien député, ce comportement suscite de la gêne et remet en cause même la philosophie d'une régénération de la classe politique algérienne. Quand un parti politique devient juste un tremplin pour mettre en orbite la progéniture d'un chef, cela devient carrément un héritage familial. Aucun discours politique, populiste ou médiatique ne peut l'accepter ou l'agréer comme une tendance normale.

Le pire, c'est que cette mode sévit également chez les chefs locaux, les petits parrains politiques dans le pays profond, ou des responsables de bureau d'un parti impose leurs enfants, bien encadrés pour perpétuer l'héritage et la réputation de notabilité familiale gagnée par l'autocratie et le système des quotas.

Les noms sont légions pour les grands dirigeants connus sur la place publique. Ainsi, le chef du parti El Bina, Abdelkader Bengrina, met dans le bain son fils, en le lançant dans une liste du parti à Alger, tout comme, l'ex bras droit du RND et de Ouyahia, Seddik Chihab. Même Aboudjerra Soltani, n'a pas rechigné à suivre le même chemin, en mettant un de ses nombreux fils dans une liste indépendante de la wilaya d'Alger. En attendant de confirmer la candidature de la fille de Makri, patron du MSP ou d'autres enfants de présidents de petites formations politiques sans envergure. C'est aussi le cas au vieux parti, le FLN, qui semble détenir la palme dans ce registre peu glorieux. On apprend ainsi que les fils ou filles des apparatchiks et de plusieurs hauts responsables, ex députés et ex sénateurs, membres du Bureau politique et du Comité central, sont candidats, qui à Alger, qui dans sa wilaya d'origine pour des raisons tribales. On cite pêle-mêle: les fils de Sadek Bouguettaya, de Mustapha Mazouzi, de Layachi Daâdoua, la fille de Boumahdi Ahmed.

Pour l'Autorité nationale indépendante des élections, la loi n'interdit nullement la candidature d'une progéniture, et ne remet pas en cause ces faits qui semblent interpeller plutôt la bonne conscience et l'exemplarité de ce personnel politique, déjà honni et rejeté par le bouillonnement citoyen du hirak. L'une des principales revendications du mouvement citoyen du 22 février est de renouveler le personnel politique, de reconfigurer les institutions, de générer un système politique issu des élections transparentes et honnêtes, des choix démocratiques libres de l'électorat.

En maintenant des pratiques symboles de l'ancien régime déchu de Bouteflika, contesté justement par sa propension à verrouiller, voire tuer, toute ambition politique et parlementaire aux autres catégories sociales, ces patrons de partis politiques font presque dans la surenchère, imbus de leurs prérogatives partisanes et de leurs pouvoirs. Ils perpétuent un fonctionnement anormal et immoral de la vie politique et institutionnelle. Comment dans ces conditions peut-on faire croire et convaincre du bon usage du Parlement dans une Algérie dite nouvelle?

Mohamed Kouini

DES PARTIS SOLLICITENT L'ANIE POUR REVOIR L'ARTICLE 200

Bengrina conteste les rejets et adhère à l'initiative

L'ARTICLE 200 de la loi électorale continue à susciter la controverse et l'indignation des candidats aux législatives du 12 juin prochain tant il est à l'origine de la majorité des cas de rejet de candidature, que ce soit au sein de la classe politique ou parmi les indépendants. Des partis politiques ont engagé mercredi une initiative pour un éventuel débat autour de cette question avec l'Autorité nationale indépendante des élections (l'ANIE). C'est ce qu'a annoncé hier le président du mouvement d'ElBinaa, Abdelkader Bengrina, précisant que son parti recense dix cas de rejet de candidature pour de «supposées suspicions de corruption».

«Il y a une initiative des partis politiques, lesquels envisagent de solliciter le président de l'Autorité des élections, Mohamed Charfi, à travers une lettre qui lui a été remise aujourd'hui (mercredi). Il s'agit d'organiser une rencontre avec lui en vue de discuter des dispositions de l'article 200 de la loi électorale», a déclaré M. Bengrina lors de son passage au forum du journal Elhiwar.

Pour le chef du mouvement ElBinaa, l'article en question est «élastique» et la nouvelle Algérie ne se bâtira pas de cette manière. Le rejet des candidatures, selon lui, devrait «s'adosser à des jugements judiciaires fermes prouvés par un casier judiciaire et non à des enquêtes administratives».

Sur ce point, les spécialistes font la nuance et estiment que les candidats aux législatives sont de futurs hommes d'Etat et que les enquêtes sécuritaires et judiciaires sont de mise car il y va de la souveraineté de l'Etat.

Par ailleurs, le patron d'ElBinaa a évoqué les cas de rejet des dossiers pour «des liens avec l'argent douteux et la corruption», affirmant que leur nombre ne dépasse pas les dix cas, dont cinq dans la wilaya de Djelfa. Il a contesté les motifs invoqués et lancé un appel à la présidente du Conseil d'Etat, Farida Benyahia, afin de «réexaminer les dossiers en toute objectivité».

Au sujet des motifs mentionnés dans les notifications de rejet, M. Bengrina estime que des «erreurs» sont fréquentes et touchent la réputation des candidats, citant, à titre d'exemple, un de leurs candidats qui a été exclu des législatives de 2017 pour «ses prétendues relations avec des djihadistes afghans».

«Le dossier de l'un de nos candidats à Blida pour les législatives de 2017 avait été rejeté pour de prétendues relations avec des djihadistes afghans, il n'a pourtant jamais été détenteur de passeport et n'a jamais quitté le sol algérien. Malgré cela, le tribunal administratif avait insisté et confirmé par jugement le motif avancé dans la notification de rejet», s'est-il indigné, appelant le président de l'Autorité des élections à intervenir pour sauver la réputation des candidats.

En réponse à une question concernant la candidature de son fils Barra Bengrina, le patron du mouvement ElBinaa a indiqué que l'article 40 du statut particulier de sa formation politique stipule que les conseils consultatifs sont seuls habilités pour valider les listes des candidatures, sans l'intervention du président du parti ou encore du bureau national.

«Selon la décision initiale du président du conseil consultatif national, Salim Cherif, on ne voulait pas que ce candidat (le fils de Bengrina), membre de cette instance, se présente aux prochaines législatives afin d'éviter d'éventuelles polémiques, mais la commission des candidatures au niveau d'Alger en a décidé autrement au vu des dispositions du statut particulier, lequel accorde le droit de vote et de candidature à chaque militant du parti», s'est-il justifié.

Cependant, le patron du parti, qui se revendique «nationaliste» n'a pas caché être fier de sa progéniture qui, selon lui, porte le flambeau afin de perpétuer «les valeurs et les constantes» du parti.

«Je suis fier que mon fils adopte mes idées et que la majorité de mes enfants croient en mon orientation politique, et le contraire m'aurait peiné. Toutefois, ils sont adultes et libres dans leurs choix», a-t-il ajouté.

A propos de la situation d'effervescence du front social, M. Bengrina a appelé le gouvernement à prendre en charge les revendications des protestataires des différents secteurs, privilégiant la voie du dialogue. Il a appelé, dans ce sens, les syndicats à adhérer au processus de dialogue avec un seuil de revendications «raisonnables» à même de tenir compte de l'intérêt du pays et de la situation financière actuelle.

Aziza Mehdid

REJET DES CANDIDATURES AUX LÉGISLATIVES DU 12 JUIN

VIVES RÉACTIONS ET RUSH SUR LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Les notifications de rejet des dossiers adressées par les délégations de l'Autorité des élections aux candidats voulant briguer un siège à l'hémicycle de Zighoud-Youcef viennent brouiller les cartes après le satisfecit annoncé en grande pompe à l'issue du dépôt de leur candidature en prévision des législatives du 12 juin.



Des partis parmi les «dinosaures» du paysage politique ont misé sur le « rembourrage» de leurs listes, à l'image du FLN et du RND, pour maintenir, ad vitam aeternam et coûte que coûte, leur statut de «majorité parlementaire».

Cependant, la «purge» opérée par les services de l'ANIE a faussé leurs calculs et provoqué de vives réactions. La décantation n'a pas fait de quartier au sein des formations islamistes, lesquelles crient à une «injustice avérée», alors que les candidats indépendants semblent les moins touchés par la faux affûtée de l'ANIE. En tout cas, ce sont les dispositions de l'article 200 de la loi électorale qui font le plus grincer les dents, tant elles sont jugées «vastes» et «immesurables», conduisant, de facto, ces candidats aux couloirs des tribunaux administratifs.

Les rejets en masse des candidats des listes du Rassemblement national démocratique (RND) n'ont pas été du goût de sa direction, laquelle tente de se rattraper en actionnant l'option des recours.

«Nos listes ont été déposées dans les délais impartis et après une étude préalable par l'Autorité des élections et les parties compétentes. Certains de nos dossiers ont été rejetés dans plusieurs wilayas. Ce rejet a été motivé pour quelques candidats, cependant, nous estimons que le refus d'autres dossiers, au vu des textes juridiques et des dispositions de la Constitution, est illégal, et les motifs invoqués ne sont pas explicites comme l'exigent les dispositions de l'article 206 du code électoral», a indiqué au Jeune Indépendant le chargé de communication du RND, Safi Laarabi.

REJET MASSIF, UNE DÉCISION «POLITIQUE» SELON LE RND

A en croire les assertions du cadre dirigeant du RND, nombre des cas de rejet sont une «décision politique et non juridique». Il affirme que plusieurs candidats ont pu avoir gain de cause après un recours engagé de suite auprès des tribunaux administratifs et des instances spécialisées. «Notre parti est doté d'une commission juridique présidée par un juriste. Elle est censée examiner tous les dossiers au niveau central, et nos listes ont été vérifiées à l'effet de nous assurer de leur conformité à la loi organique n° 21-01. Jusqu'à mardi matin, nous avons appris que parmi quatre dossiers de candidature rejetés dans les circonscriptions électorales à l'étranger, trois ont été régularisés et réintroduits», a argué le même responsable.

M. Laarabi considère «inexacte» l'interprétation de l'article 200 de la même loi, sur lequel se sont basés les services de l'Autorité des élections pour justifier le rejet des candidatures.

DES MOTIFS «PRÉJUDICIABLES» POUR LA RÉPUTATION DU CANDIDAT

Le même sentiment de déception est constaté chez le Front de justice et de développement (FJD), dont le président, Abdellah Djaballah, estime que les législatives du 12 juin connaissent finalement les mêmes circonstances ayant marqué celles de 1997 et de 2002, et que certains des cas de rejet de candidature participent de «la pure injustice».

«Il y a eu plusieurs cas de rejet dans nos listes et ces décisions nous rappellent carrément l'époque de 1997 et de 2002. Ces pratiques sont en porte-à-faux d'un régime politique qui prône, prétendument, la démocratie et démontre la mentalité policière prévalant et la faiblesse de l'Autorité des élections», s'est insurgé le patron du parti islamiste. Interrogé par *le Jeune Indépendant* sur la nature des motifs cités, M. Djaballah a évoqué, en substance, le cas des candidats ayant été pénalisés en raison de membres de leurs familles assassinés lors des évènements tragiques des années 1990, affirmant que «ces candidats étaient alors très jeunes et ne sont donc pas responsables de ce qui s'est passé».

Pour le Mouvement de la société pour la paix (MSP), l'effet du criblage des listes de candidature a été moins «dévastant». Ayant raflé le plus grand nombre de parrainages, la formation politique d'Abderrazak Makri considère que le «peu» de cas de rejet seront réexaminés «méticuleusement», notamment les accusations «politiques» et celles liées à «la corruption».

«Nous n'avons pas enregistré beaucoup de cas de rejet de candidature parmi nos listes. Cependant, nous sommes en train de traiter la question des recours en étudiant les rejets cas par cas, et nous avons pu constater des injustices», a déclaré M. Makri, qualifiant l'art. 200 dans son alinéa 7 de «vaste» et «immesurable».

«Sur quelle base accuse-t-on un candidat d'être impliqué dans des affaires de corruption sans preuve concrète et jugement judiciaire. De telles accusations sont inadmissibles et préjudiciables pour l'avenir politique du candidat», s'est indigné le chef du parti islamiste.

LES LISTES D'ATTENTE AU SECOURS DES INDÉPENDANTS

Quant aux listes indépendantes, les dossiers des candidats semblent être passés, pour la plupart, au peigne fin afin d'éliminer, au maximum, les candidatures «douteuses», si ce n'est des lacunes d'ordre administratif qui auraient fait tomber des noms de certaines listes.

A Oran, une source a fait savoir au *Jeune Indépendant* que des candidats libres ont vu leurs dossiers rejetés pour des motifs liés à leur situation vis-vis de l'administration fiscale ou encore des anomalies relevées concernant les matricules des cartes de vote. Idem pour les futurs députés indépendants de la wilaya de Batna.

«Concernant notre liste «Les compétences des Aurès», nous avons reçu deux notifications de rejet où sont mentionnés des motifs administratifs. L'un des deux candidats a été sitôt remplacé par un autre de la liste d'attente, tandis qu'une candidate devrait régulariser le matricule de sa carte de vote en vue d'un recours au niveau du tribunal administratif de la wilaya de Batna», a affirmé au *Jeune Indépendant* Redouane Bouhidel, notant que les tribunaux administratifs sont, d'ores et déjà, pris d'assaut, députation oblige !

L'ALINÉA 7 DE L'ARTICLE 200 UN FOURRE-TOUT !

D'un point de vue juridique, le spécialiste en droit administratif et constitutionnel et enseignant à l'université de Khenchela, Yacine Goutel, livre au *Jeune Indépendant* une lecture sur les rejets notifiés et les réactions des partis.

«Le rejet des candidatures émis par les délégations de l'ANIE est une décision administrative susceptible de recours et devrait être dûment et explicitement motivé en vertu de l'art. 206 de l'ordonnance n°21-01 portant loi organique relative au régime électoral. Les candidats peuvent, le cas échéant, introduire leurs recours dans un délai n'excédant pas trois jours, à partir de la date de notification, et ce au niveau des tribunaux administratifs territorialement compétents et au niveau du tribunal administratif d'Alger pour les candidats qui se présentent dans les circonscriptions électorales à l'étranger», a expliqué le spécialiste.

Selon le constitutionnaliste, les réactions des partis qui se sentent «lésés» sont «politiques» et la décision de rejet est justifiée par un substrat juridique. Il a toutefois souligné que le rejet de candidature ne doit pas être considéré comme une «purge ciblant des parties précises», mais plutôt comme un mécanisme de régulation et de moralisation de la vie politique. Il a cependant confirmé que les dispositions de l'alinéa 7 de l'art. 200 «sont élastiques» tant il est difficile de les vérifier réellement. «Ces candidats sont de futurs hommes d'Etat. Des enquêtes judiciaires et sécuritaires s'imposent et demeurent le filtre fiable pour s'assurer de la conformité de toute candidature aux conditions requises pour la députation», a-t-il appuyé.

Pour conclure, M. Goutel a tenu à préciser que l'application de la loi électorale, fraîchement promulguée, permettra de mieux cerner les différents vides juridiques et de les combler pour que le processus électoral soit débarrassé de toutes les insuffisances.

Aziza Mehdid



UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

Exclusion d'une quinzaine d'étudiants

LE CONSEIL de discipline et d'éthique de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou a prononcé avant-hier, en fin d'après-midi, l'exclusion pure et simple à l'endroit de dix-neuf étudiants, accusés de «grave atteinte» à l'éthique et la déontologie universitaires. Ces étudiants frappés par cette sanction sans précédent sont issus de trois facultés de l'université. Il s'agit plus exactement de la faculté des sciences économiques, la faculté d'agronomie et la faculté des lettres. Les griefs retenus contre eux, après une minutieuse enquête, sont nombreux et diffèrent d'un étudiant à l'autre. En effet, il a été reproché à certains leur appartenance à un cartel de drogue, à d'autres la violence verbale et physique dans l'espace universitaire et à d'autres encore leur implication dans des actes fortement réprimés la loi. En résumé, ces étudiants frappés d'une sévère sanction ont été reconnus «coupables de grave atteinte à l'éthique et la déontologie universitaires». Il faut relever que c'est bien la première fois depuis son ouverture en 1977 que l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou a arrêté des sanctions de cette nature à l'endroit de ses étudiants. Aussi, pour certains observateurs, une telle sanction, même si elle d'une extrême sévérité, arrive à point nommé dès lors que le climat délétère a atteint son paroxysme dans ce milieu universitaire. Les mêmes observateurs sont arrivés à la conclusion selon laquelle l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou a décidé enfin de se réhabiliter en faisant valoir ses droits les plus élémentaires. Notons enfin que cette sanction n'a pas été saluée par les étudiants. Et pour preuve, en guise de protestation, ils ont fermé, hier, tous les campus universitaires.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

ELECTIONS LÉGISLATIVES

L'HEURE DU TRI OU LA FIN DE LA «CHKARA»

Les élections législatives du 12 juin prochain ne seront pas comme celles de 2017. Des changements notables dans le mode opératoire de l'ANIE (Autorité indépendante des élections), présidé à Annaba par maitre Ali Braham. Il est vrai pour que ces élections soient crédibles, il faudrait des candidats crédibles, loin des magouilles de la chkara et des intérêts occultes.



Selon plusieurs formations politiques et des candidats en lice pour les prochaines élections législatives, l'ANIE de la wilaya d'Annaba a rejeté plus 13 candidats jusqu'à hier. Ces rejets seraient liés à des affaires de corruption, -ou liés à des personnes condamnés pour corruption- concernant les candidats des prochaines joutes électorales. Ainsi, le modus operandi à la Baha Eddine Tliba semble proscrit. Que ce soit du côté du parti du Front de Libération Nationale (FLN) ou du Rassemblement National Démocratique (RND), la totalité des noms sont rejettés pour motif de corruption.

De même pour les personnes qui avaient rejoint d'autres partis ou des listes indépendantes pour se porter candidats aux prochaines élections électorales, ont été éjectées pour avoir été dans le passé membres actifs de l'ex parti unique ou du RND. Trois figures emblématiques du FLN à l'échelle de la wilaya d'Annaba, entre autre Mohamed Zitouni, ancien mouhafed et ex sénateur, Nacer Ben Ali, ex maire de la commune de Berrahal, Moussa Merzoug, ex p/APW d'Annaba et Hayette Dendani, ex députée ont été rejetés. 7 candidats sur les listes indépendantes ont subi le même sort.

Parmi eux, Saci Khaldoun, gérant-propriétaire d'une boite nuit, qui n'est pas à sa première candidature aux élections législatives. 44 listes pour les candidatures des prochaines élections électorales ont été déposées auprès de la délégation de l'ANIE d'Annaba. Pour le moment, l'heure est au tri et des enquêtes judiciaires et administratives pour chaque candidat. Pour le moment, la liste des candidats retenue par l'ANIE n'est pas disponible. Interrogés, plusieurs citoyens ont déclaré au jeune-indépendant qu'ils sont déjà au courant du travail de sélection effectué par l'ANIE, en supprimant les candidats de la chkara. «Nous sommes surs que toute la population votera si des noms de personnes honnêtes vont apparaitre sur les listes. Mêmes des personnes du clan Tliba ont tenté de se porter candidats et heureusement le personnel de l'ANIE les a empêchés.

Ces élections vont marquer un autre avenir pour les algériens», a déclaré Ali B, commerçant, 52 ans. Espérons que cette avenir sera radieux pour nous tous».

Un cadre de la direction des impôts de la wilaya d'Annaba, B.M., 38 ans, pense : «Etre député c'est avant tout avoir eu la chance ou la force de la proposition. S'il y aura des députés non motivés par le pouvoir de l'argent, l'Algérie va se reconstruire. Je connais Baha Eddine Tliba. Il n'a jamais pensé aux citoyens d'Annaba ou d'Algérie. Il ne fait que compter son argent. Tous les ministres lui ont donné des marchés à coup de plusieurs milliards. Chacun de ses ministres avait reçu un appartement de luxe sur la rive côtière de Sidi Aissa. Il suffit que l'autorité vérifie pour découvrir que c'est vrai. Moi je voterai le 12 juin».

Nabil Chaoui

RENCONTRE OUADJAOUT-SYNDICATS

Le Conseil national des lycées algériens se démarque

LE MINISTRE de l'Education nationale, Mohamed Ouadjaout, a reçu hier les quatorze syndicats, membres de l'Intersyndicale de l'éducation afin d'aborder les préoccupations liées aux volets pédagogique, social et professionnel. Une rencontre qualifiée de «protocolaire» par les partenaires sociaux.

Le bureau national du Conseil des lycées algériens (CLA) a, pour sa part, pris la décision de ne pas prendre part à la rencontre à laquelle le ministre de l'Education a appelé, après que ces syndicats aient déposé, lundi dernier, un préavis de grève nationale de trois jours, les 9, 10 et 11 mai prochains.

Selon le CLA, cette rencontre «est purement formelle et n'est pas à la mesure des préoccupations des syndicats», ajoutant, dans le même communiqué, que «les revendications sont connues. Il s'agit surtout d'y apporter des réponses au lieu de chercher à gagner du temps».

Le CLA doute «de la volonté de la tutelle de répondre positivement aux revendications portées par les syndicats», dénonçant, par ailleurs, «la politique de l'intimidation et des ponctions sur salaires».

Il convient de relever que ce n'est pas la première fois que ce syndicat se démarque des rencontres organisées par Ouadjaout. Le CLA estime qu'»il n'y a jusqu'à présent aucune réponse convaincante aux revendications socio-professionnelles et syndicales soulevées».

Il cite, à titre d'exemple, les revendications ayant trait à l'application du décret présidentiel 266/14, au statut particulier des travailleurs de l'éducation et à la gestion du secteur.

Le CLA met en exergue «l'absence d'une volonté politique pour régler les problèmes de l'école». Pis encore, le syndicat estime qu'il y a un recul sur certains acquis, dont la retraite anticipée et le pouvoir d'achat, et ce à travers la promulgation de certaines lois de fait accompli dont la loi de finances.

Pour rappel, lors du dernier Conseil des ministres, le président de la République a demandé aux ministres concernés l'ouverture du dialogue social avec les syndicats des secteur de l'éducation et de la santé.

Plusieurs syndicats de l'éducation, n'ayant plus confiance dans les engagements du ministre Ouadjaout, préfèrent négocier directement avec le Premier ministre et non avec le ministre de l'Education, estimant que les rencontres organisées par ce dernier sont protocolaires et ne leur ont rien apporté à ce jour.

Lynda Louifi

BENABDERRAHMANE ANNONCE LEUR OUVERTURE LES PROCHAINES SEMAINES

Des succursales bancaires algériennes dans des pays africains et européens

Longtemps réclamée par les opérateurs économiques et la diaspora algérienne à l'étranger, l'ouverture des succursales bancaires algériennes à l'étranger sera effective prochainement. Le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane, a annoncé leur ouverture dans les prochaines semaines dans des pays africains et européens.

Le ministre des Finances l'avait déjà annoncé au mois d'avril passé, affirmant que «d'ici peu, nous aurons des représentations dans certains pays africains qui entretiennent des relations étroites avec l'Algérie».

Des banques algériennes seront donc très prochainement implantées à l'étranger, selon les affirmations du ministre, qui a fait savoir que le taux d'avancement des préparatifs de ce projet est de près de 90%. «Des succursales des banques nationales seront ouvertes dans les prochaines semaines au niveau de nombre de pays africains et européens», a indiqué avant-hier le ministre, en marge du lancement de la commercialisation des prestations de la finance islamique à la Banque d'agriculture et de développement rural (BADR), sans pour autant nommer les banques concernées.

Il a également affirmé que cette mesure vient en réponse aux doléances d'opérateurs économiques, relatives à l'ouverture de succursales bancaires à l'étranger. Cela afin de faciliter leurs transactions. La concrétisation de ce projet a été retardé,



selon les explications de M. Benabderrahmane, en raison de la pandémie du coronavirus, qui a impacté les différentes transactions et activités économiques à l'échelle mondiale. Pour rappel, le président de la République avait ordonné l'ouverture des banques algériennes à l'étranger au mois de septembre 2020. Une annonce qui sera sans doute bien accueillie par les opérateurs qui n'ont cessé de souligner la nécessité d'ouvrir des bureaux de banques algériennes à l'étranger. Le président de l'Association nationale des exportateurs algériens (ANEXAL), Ali Bey Nasri, avait, à maintes reprises, affirmé que son organisme avait présenté un ensemble de propositions au gouvernement pour trouver des solutions aux obstacles auxquels sont confrontés les exportateurs algériens.

Parmi ces suggestions avancées figure l'ouverture de bureaux de banques algériennes à l'étranger. Le but étant de faciliter les mouvements des capitaux vers et depuis l'étranger. Selon lui, la présence des banques nationales à l'étranger doit précéder toute initiative d'exportation.

L'implantation de ces banques dans les pays africains, notamment, permettra, estime-t-il, aux opérateurs algériens d'entrer facilement sur ces marchés et leur facilitera ainsi l'investissement.

Pour ce qui est de l'ouverture des bureaux de change, le ministre a affirmé que ce type de bureaux sont disponibles dans les pays comptant un grand nombre de touristes vu que ces établissements sont destinés à couvrir les besoins de ces derniers et non ceux des citoyens résidents.

Sur un autre registre, le premier argentier du pays a lancé un appel aux opérateurs en possession de grosses sommes d'argent pour les déposer au niveau des banques. «Ces fonds seront destinés au financement de projets économiques qui permettront une relance effective de l'économie nationale et le rétablissement de la valeur de la monnaie nationale», a souligné le ministre.

Lilia Aït Akli

BLIDA

La BADR lance des produits de la finance islamique

LE MINISTRE des Finances, Aymen Benabderrahmane, a supervisé, avant-hier, le lancement des produits de la finance islamique par la Banque de l'Agriculture et du Développement rural (BADR), au niveau de son agence située dans la wilaya de Blida. Le lancement de la commercialisation des produits de la finance islamique au niveau de la Banque de l'Agriculture et du Développement rural au sein de Blida et de l'Agence Amirouche d'Alger comprend 14 produits compatibles avec les principes de la loi islamique.

Parmi eux, six produits dédiés aux comptes courants et d'épargne et huit produits dédiés au financement des projets d'investissement, des besoins d'exploitation, et des opérations d'exportation dans tous les domaines, et en général dans le domaine agricole, de la pêche et des industries manufacturières, tout en déclarant que ce processus renforce les efforts consentis par d'autres banques publiques visant à intensifier et à étendre les produits financiers disponibles aux clients, ajoutant que le lancement de la commercialisation des produits de la finance islamique est une opportunité pour Badr Bank, qui dispose d'un réseau bancaire au niveau national, et c'est de relancer ses ressources et ses bénéfices, ainsi que de participer à l'accompagnement des industriels et agriculteurs qui souhaitent négocier des produits bancaires islamiques , notant que les produits de la finance islamique peuvent aider à attirer des liquidités stockées ou accumulées en circulation sur le marché parallèle en améliorant les services fournis aux clients , en révélant la couverture de Badr Bank de tous les wilayas du pays avant la fin septembre de l'année en cours, et en généralisant la commercialisation des produits de la finance islamique dans toutes les agences de la banque d'ici la fin de l'année prochaine, le ministre a aussi souligné que le gouvernement s'est engagé à accompagner les banques dans le lancement de ces produits et à œuvrer pour surmonter toutes les difficultés et fournir les conditions appropriées pour le succès de la banque islamique en Algérie. En revanche, le ministre des Finances Ayman Benabderrahmane, a révélé que la Banque d'Algérie avait approuvé 100 bureaux de change présents au niveau des grands hôtels et des différents aéroports, après que la banque centrale avait reçu 200 demandes d'accréditation de bureaux de change, tandis que 100 d'entre eux ont été rejetés faute de faisabilité.

Dans un autre contexte, le ministre a expliqué à propos de l'ouverture d'agences bancaires au niveau des pays européens et africains que le taux d'avancement dans ce dossier atteignait 90% au niveau des ministères des Finances et du Trésor, et a indiqué que l'épidémie de Corona avait perturbé le processus après le gel des activités économiques, et il a déclaré que ce dossier représente un objectif Quant au gouvernement, et dans les semaines à venir, certains bureaux seront ouverts au niveau des pays africains et européens, soulignant que ce dossier a fait de grands progrès.

Dans une question sur la baisse de la valeur du dinar, le ministre des Finances a souligné que la monnaie nationale ne s'était pas détériorée sur ceux, il a évoqué les directives du président de la République à cet égard et le travail du gouvernement pour préserver le pouvoir d'achat du citoyen, et a ajouté que le programme de relance économique approuvé par le président de la République permettra à la monnaie nationale de récupérer ses capacités. Lors de la création d'une économie forte et compétitive, Benabderrahmane a précisé que le principal tributaire du renforcement de la monnaie est l'introduction de liquidités dans le domaine bancaire en effet la présence d'une énorme quantité de liquidités en dehors des banques ont affecté la valeur de l'opération.

T. Bouhamidi

INDUSTRIE MILITAIRE

Livraison de 236 véhicules de poids lourds et bus de transport public

UN TOTAL de 236 véhicules de poids lourds et bus de transport public de marque Mercedes-Benz, fabriqués par la Société Algérienne de Production de Poids Lourds «SAPPL-MB», ont été livrés mercredi, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la satisfaction des besoins des structures du ministère de la Défense nationale et des différentes entreprises nationales, publiques et privées, et sous la supervision de la Direction des industries militaires du MDN, il a été procédé, ce mercredi 5 mai 2021 à Rouiba, à la livraison de (236) véhicules de poids lourds et bus de transport public de marque Mercedes-Benz, fabriqués par la Société algérienne de production de poids lourds «SAPPL-MB», destinés au transport de personnels et de marchandises, et ce au profit de la Direction centrale du matériel du MDN ainsi que des entreprises économiques civiles, publiques et privées», lit-on dans le communiqué. Cette opération, ajoute la même source, «s'inscrit dans la dynamique du développement des industries militaires notamment l'industrie mécanique à la lumière de la stratégie adoptée par le MDN avec les différentes structures et entreprises concernées, visant à relancer l'industrie nationale avec des produits de qualité répondant aux normes internationales».

M. B.

MOSTAGANEM

Création d'un espace de coordination interprofessionnelle des filières agricoles

UN ESPACE de coordination entre les conseils interprofessionnels des différentes filières agricoles a été créé, récemment, dans la wilaya de Mostaganem, a-t-on appris mercredi du conseil national interprofessionnel de la filière légumes. Le vice-président du conseil national interprofessionnel de la filière légumes, Abdelkader Adda Benyoucef a indiqué, à l'APS, que cet espace, appelé «club des conseils interprofessionnels communs des différentes filières agricoles», sera un espace de concertation, de dialogue et de coordination entre les différents acteurs au sein de ces instances professionnelles. Ce club, auquel un local a été affecté au sein de la chambre d'agriculture de la wilaya, accueille 13 conseils interprofessionnels locaux des filières des viandes rouges et blanches, du lait, de l'olive, des légumes, de la pomme de terre, de la tomate industrielle, des céréales, des agrumes, de viticulture, d'arboriculture fruitière, de l'élevage équin et de l'apiculture, a-t-il souligné. Ce club sera au service des agriculteurs relevant des différentes filières, avec la mise en place d'un plan de travail permettant de connaître la réalité du terrain des différents acteurs du secteur et informer les tutelles concernées dont notamment la direction des services agricoles (DSA). D'autre part, cet espace, premier du genre au niveau national, prendra en charge l'organisation des activités des différentes filières et devra trouver des liens de coopération entre les conseils interprofessionnels et la coordination autour de différentes questions intéressant les agriculteurs au niveau de la wilaya, a ajouté M. Benyoucef.

S. N.

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	03:50	12:26	16:14	19:27	20:56
CONSTANTINE	03:56	12:31	16:18	19:30	20:59
ALGER	04:09	12:45	16:33	19:45	21:14
OUARGLA	04:17	12:36	16:16	19:27	20:49
CHLEF	04:18	12:52	16:39	19:51	21:19
MOSTAGANEM	04:24	12:57	16:43	19:56	21:23
ORAN	04:28	13:00	16:46	19:58	21:25

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 6985 – JEUDI 6 MAI 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	20°	15°
Oran	22°	15°
Constantine	16°	12°
Ouargla	31°	21°

BILAN OPÉRATIONNEL DE L'ANP

DES OPÉRATIONS DE POINTE MENÉES EN UNE SEMAINE

Plusieurs opérations ont été menées en une semaine par des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) dans le cadre de la lutte antiterroriste, la criminalité organisée et l'immigration clandestine, ce qui témoigne de l'engagement des Forces armées à préserver la quiétude et la sécurité du pays», a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).



«Dans le cadre de leurs nobles missions de défense et de sécurisation du territoire national contre toute forme de menaces, des détachements et des unités de l'ANP ont mené, durant la période du 28 avril au 04 mai avril 2021, plusieurs opérations qui témoignent de l'engagement infaillible de nos Forces armées à préserver la quiétude et la sécurité dans notre pays», précise la même source.

Ainsi, dans le cadre de la lutte antiterroriste, «un détachement de l'ANP a arrêté, à Khenchela, (03) éléments de soutien aux groupes terroristes, tandis que (06) casemates pour terroristes et (02) bombes de confection artisanale ont été découvertes et détruites à Médéa et Boumerdès», relève le communiqué du MDN.

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et «en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité dans diverses opérations exécutées à travers les différentes Régions militaires (RM), (12) narcotrafiquants et saisi de grandes quantités de kif traité s'élevant à 8 quintaux et 20,5 kilogrammes, que les bandes criminelles ont tenté d'introduire à travers les frontières avec le Maroc». A ce titre, des détachements de l'ANP et les services de la Gendarmerie nationale et des Garde-frontières ont arrêté, lors d'opérations distinctes au niveau des territoires des 2ème et 3ème RM, «8 narcotrafiquants et saisi deux 2 pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, une quantité de munitions et 8 quintaux et un kilogramme de kif traité, alors que «4 autres narcotrafiquants ont été interceptés et 19,5 kilogrammes de la même substance et 13 865 comprimés psychotropes ont été saisis dans diverses opérations menées dans les autres RM».

Par ailleurs, des détachements de l'ANP «ont arrêté à Tamanrasset, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar et Djanet, 199 individus et saisi 27 véhicules, 136 groupes électrogènes, 81 marteaux-piqueurs, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, ainsi que 268 sacs de mélange d'or brut et de pierres et 27,5 quintaux de denrées alimentaires destinées à la contrebande».

La même source a relevé que «5 individus ont été arrêtés et 4 fusils de chasse, 6,6 quintaux de tabacs et 29 604 unités d'articles pyrotechniques ont été saisis lors d'opérations distinctes menées à Béchar, Constantine, Sétif, Oum El Bouaghi, Tébessa et Oran», alors que les Garde-frontières «ont déjoué des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à 28000 litres à Tébessa, El-Tarf, Souk Ahras, Adrar et Tindouf».

Dans un autre contexte, «les Garde-côtes ont mis en échec des tentatives d'émigration clandestine de 13 individus qui étaient à bord d'une embarcation de construction artisanale à Annaba, alors que 125 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Tlemcen, Ouargla, Djanet et In Amenas».

S. O. Brahim

La chronique de Qahwet Lâarich

Par Nadji Azzouz

Ça sent bon à Oued El Harrach !



«MÊME El Harrach est une ville», chantait l'inoubliable Dahmène El Harrachi dans une ode pour Alger où il est question de «El Bahdja, de blancheur radieuse et de lumières éclatante». El Harrach est une ville, et à Qahwet Laârich on ne contredira pas «khouna» Dahmène, amoureux transi de sa ville, chaoui de Djellal, né à El Biar, et Harrachi de cœur et de bonne fortune artistique.

Oui, El Harrach est une ville digne de ce nom. Mais c'est aussi un oued qui ne charriait pas seulement des limons fertiles. La rivière de même nom schlinguait des décennies durant de mille et une odeurs pestilentielles. Mais depuis un certain temps, et grâce à des brumisateurs chimiques, l'oued ne fouette plus tellement. A la faveur de sa dépollution progressive, rats d'enfer, moustiques vampires, miasmes morbides, remugles mortifères, émanations putrides et exhalaisons néfastes ne sont plus que le souvenir d'un long cauchemar.

Au fur et à mesure, on a fini par ne plus respirer le parfum du smog. En même temps, la Méditerranée est devenue plus belle sans ces maléfiques substances que sont le plomb, le chlore, le mercure, le zinc et le chrome. Mais on a mis du temps pour se décider à agir. Un demi-siècle, ya bouguelb ! Pour réaliser enfin que les poumons des Harrachis, et pas seulement d'eux, ne sont pas des décharges publiques semblables à celle, voisine, de Oued Smar, qui sera heureusement transformée en parc de loisirs.

On s'est pris depuis lors à rêver de pique-niquer sur les rives de l'oued, d'y piquer une tête et d'y pêcher la truite des cours d'eau de l'Atlas. On attend donc de voir El Harrach se transformer définitivement en oued limpide sur 67 km, depuis sa naissance à Hammam Mélouane et jusqu'à la Baie d'Alger promise elle aussi à de beaux aménagements, d'ici 2029. Et, comme dans la chanson d'El Harrachi, El Harrach deviendra une ville plus coquette encore. On nous disait que l'ancienne Maison-Carrée sur les deux rives de l'oued, devait être dès 2015 le joyau de la Baie d'Alger. C'est qu'elle serait bien entourée la belle Harrachie exubérante : Grande-mosquée d'Alger, Musée de l'Afrique, Hôtel Hilton, la nouvelle gare ferroviaire d'Alger, quartiers de plaisance et d'affaires d'Alger-Médina. Pelouses, arbres et jardins, pas seulement maraîchers, comme au bon vieux temps jadis ! Ce n'est pas encore tout à fait le cas. On attend donc.

El Harrach, c'est encore des noms usuels qui fleurent encore bon le jasmin, son cousin le chèvrefeuille des haies et leur voisin le galant de nuit. Beaulieu, Bellevue, Belfort et des villas stylées sur la rive droite. Et sur la rive gauche, Fouquereau, Dussolier, Djenane El Mabrouk, Sainte-Corinne, La Faïence, P.L.M., la Gare et les Dunes. El Harrach, Dahmène avait raison de l'aimer, car elle a aussi un parfum d'Histoire. L'embouchure de l'Oued a notamment joué un rôle décisif dans la prise d'Alger et de son Penon, la forteresse occupée par les Espagnols. Au début du XVIe siècle, l'un des frères Barberousse y cacha sa flotte avant de prendre Alger par le côté Sud-est. Et c'est l'oued en crue que Charles Quint traversa à la hâte pour fuir en 1541 les implacables soldats de la Régence d'Alger.

Au cœur de l'actuelle ville, les Ottomans construisirent un fort. Une vaste bâtisse carrée qui servit de siège pour les collecteurs d'impôt armés auprès des tribus berbères rétives et rebelles. Elle s'appelait Bordj Sidi-Yahya. Plus tard, Maison-Carrée, nom du casernement que les Français y installèrent après la conquête d'Alger. Bien avant eux, en 1697, les Turcs y construisirent le premier pont sur l'oued, toujours en place. Autour de l'oued, qui n'était pas encore puant comme l'enfer, il y avait une ville agréable, avant que l'industrie ne vienne l'étouffer en transformant Oued El Harrach en une rivière plus polluée que certains cours d'eau du Sichuan !

Ceci dit, El Harrach, ce n'est pas seulement la chimie qui pollue rapidement et tue lentement. C'est aussi des nouvelles réjouissantes pour l'humanité. Comme la Clémentine, la Citrus clémentina du Frère Clément Vital-Rodier. Elle est certes née à Messerghine, mais c'est à El Harrach, à l'Institut agricole d'Algérie, qu'elle fut baptisée clémentine pour aller ravir ensuite des millions de papilles avides d'agrumes providentiels. Elle est donc, d'une certaine façon, certainement harrachie, ne chipotons pas !

El Harrach, c'est aussi un lieu du savoir, avec ses grandes écoles dédiées à l'architecture, la polytechnique, l'informatique, les sciences vétérinaires et les technologies militaires. N'en jetez plus et surtout ne venez pas nous parler de la plus grande prison d'Algérie qui y a accueilli parmi ses prestigieux pensionnaires un certain Hocine Aït Ahmed. Et beaucoup d'autres moins connus. Comme un certain Mourad Achour, alias Ezzaouèche l'Algérois, oiseau de bon augure et chiqueur impénitent, mais surtout personnage d'un roman à succès de Mohamed Benchicou, en l'établissement pénitencier en question, vécu et écrit. Grâce justement à Mourad Ezzaouèche !

Oued El Harrach et sa ville, c'est aussi le football. Et il n'y avait pas que l'USMH, l'ex-USMMC, l'Union musulmane de Maison Carrée. Il y avait aussi El Kahla, le Chiheb Riadi d'El Harrach, le CREH, rival de l'USMMC. Sans oublier l'AREH, l'Amel Riadi d'El Harrach et le FCEH, le Football Club d'El Harrach. Enfin, pour le football, pour ne jamais oublier ses mânes bénis qui rôdent sur les bords de l'oued, il y avait Khalti Mimouna, hier baraka féminine du foot harrachi.

Et rien que de l'évoquer, ça sent bon à Oued El Harrach !